

## Agrément Technique ATG avec Certification



PARACHEVEMENT - SYSTEMES  
D'ISOLATION

GRANOL'THERM EPS G/W

Valable du 25/03/2011  
au 24/03/2014

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
rue d'Arlon, 53 1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

Cantillana N.V.  
Pontstraat 82  
B-9831 Deurle  
Tél. : +32 (0)9 2807770  
Fax : +32 (0)9 2807789  
Site Internet : [www.cantillana.com](http://www.cantillana.com)  
Courriel : [info@cantillana.com](mailto:info@cantillana.com)

## 1 Portée

Le présent agrément porte sur le système d'isolation extérieure de façades mentionné dans l'en-tête<sup>1</sup>, y compris sur la technique d'application. Il ne porte cependant pas sur la qualité de l'exécution.

Cet agrément technique est soumis à une certification de produit compatible avec les règles fixées par l'UBAtc<sup>2</sup>. Cette certification de produit porte sur la conformité des composants principaux et sur le système d'accompagnement à l'utilisation qui convient d'être organisé par le détenteur de l'ATG.

La certification de produit des composants principaux est basée sur un contrôle de production interne et sur une surveillance externe régulière par un organisme de certification désigné par l'UBAtc, y compris les essais de contrôle par échantillonnage sur les composants.

Le système d'accompagnement à l'utilisation, évalué et suivi dans le cadre de la certification se compose d'une documentation adéquate, d'un processus de formation des exécutants et d'une surveillance de l'application.

Le système d'isolation extérieure de façades sera appliqué conformément à la technique d'application décrite par des entreprises de mise en œuvre spécialisées.

Dans une perspective de soutien de la durabilité, le présent ATG reprend les seules combinaisons dont les essais de gel/dégel après vieillissement hygrothermique conformément à la méthode d'essai de l'UBAtc BA-521-1 ont démontré leur aptitude à l'emploi dans notre climat.

Le système d'isolation extérieure de façades convient pour l'application sur les types de murs suivants :

- béton lourd ou léger (NBN EN 206-1 avec marquage BENOR)
- éléments préfabriqués en béton
- maçonnerie cimentée ou non (NBN EN 771) (brique de terre cuite, éléments de maçonnerie en silico-calcaire, éléments de maçonnerie en béton de granulats, éléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé, éléments de maçonnerie en pierre reconstituée, éléments de maçonnerie en pierre naturelle)

Le système d'isolation extérieure de façades n'est pas destiné à sécuriser l'étanchéité à l'air de la structure.

## 2 Objet

Le système d'isolation extérieure de façades, appliqué avec les composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant, se compose comme suit :

<sup>1</sup> Le système d'isolation extérieure de façades doit disposer d'un ETA conformément à l'ETAG004.

<sup>2</sup> Les règles relatives à la certification de produit sont fixées dans le règlement d'application pour la certification ATG de systèmes d'isolation extérieure de façades.

<b>Mode de fixation au support</b>	Par collage	Par fixation au moyen d'ancrages avec collage supplémentaire	Par fixation au moyen de profilés avec collage supplémentaire
<b>Mortier-colle</b>	Granol'therm G/W (*)		
<b>Profilé</b>			Granol'therm HL Granol'therm VL
<b>Isolant</b>	Granol'therm DP 100 Granol'therm DP 101 Granol'therm DP 102 Granol'therm DP 105	Granol'therm DP 100 Granol'therm DP 101 Granol'therm DP 102 Granol'therm DP 105	Granol'therm DP 109
<b>Ancrage</b>	-	Granol'therm NTK U Granol'therm STR U	Granol'therm NTK U Granol'therm STR U
<b>Enduit de fond</b>	Granol'therm G/W		
<b>Tissu d'armature Standard Spécial</b>	Granol'therm AGF Granol'therm PZG		
<b>Couche intermédiaire</b>	Granol'plus STG (**) Granosil'plus STF (***) Granokat'plus STP (****)		
<b>Enduit de finition</b>	Granol KR/RP (*****), Granosil KR/RP, Granomin KR/RP, Granokat KR/RP		
(*)	G = gris W = blanc		
(**)	À utiliser avec Granol et Granomin		
(***)	À utiliser avec Granosil		
(****)	À utiliser avec Granokat		
(*****)	KR = structure grattée RP = structure ribbée		

### 3 Matériaux

#### 3.1 Mortier-colle

<b>Produit</b>	Granol'therm G/W
<b>Nature du liant</b>	ciment
<b>Conditionnement (kg)</b>	25
<b>Litres d'eau par unité d'emballage (l)</b>	6 - 7
<b>Masse volumique apparente (kg/dm<sup>3</sup>)</b>	1,28
<b>Consommation (kg/m<sup>2</sup>)</b>	3 à 5
<b>Temps de repos avant le traitement (min)</b>	0
<b>Temps ouvert (min.) (20 °C/50 % H.R.)</b>	60 - 180
<b>Durée de séchage (heures) (20 °C/50 % H.R.)</b>	48 - 62

#### 3.2 Matériaux isolants

Identification conformément à la NBN EN 13163 :

- Granol'therm DP 100, DP 101, DP102 : EPS - EN 13163 -T2 - L2 - W2 - S2 - P4 - DS(70,-)2 - BS100 - CS(10)60 - DS(N)2 - WL(T)1 - TR 100.
- Granol'therm DP 105 : EPS - EN 13163 -T2 - L2 - W2 - S2 - P4 - DS(70,-)2 - BS100 - CS(10)60 - DS(N)2 - WL(T)1 - TR 150.
- Granol'therm DP 109 : EPS - EN 13163 -T2 - L2 - W2 - S2 - P4 - DS(70,-)2 - BS150 - CS(10)100 - DS(N)2 - WL(T)1 - TR 150.

	<b>Granol'therm DP 100 Granol'therm DP 101 Granol'therm DP 102</b>	<b>Granol'therm DP 105</b>	<b>Granol'therm DP 109</b>
<b>Classe de réaction au feu (EN 13501-1)</b>	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E
<b>Conductivité thermique <math>\lambda_D</math> (W/m.K)</b>	0,040	0,035	0,040
<b>Épaisseur (mm)</b>	40 - 300 (*)	40 - 300 (*)	60 - 200
<b>Planéité (mm/m)</b>	± 2	± 2	± 2
<b>Stabilité dimensionnelle</b> NBN EN 1604 (48 h, 70°C) (%) NBN EN 1603 (conditions de laboratoire)	≤ 0,15 DS(N)2	≤ 0,15 DS(N)2	≤ 0,15 DS(N)2
<b>Absorption d'eau (kg/m<sup>2</sup>.h<sup>24</sup>) par immersion partielle</b>	env. 0,5	env. 0,5	env. 0,5
<b>Valeur de diffusion de la vapeur d'eau (<math>\mu</math>)</b>	20 - 50	20 - 50	20 - 50
<b>Résistance à la traction perpendiculaire à la surface (kPa) (NBN EN 1607)</b>	≥ 100	≥ 150	≥ 150
<b>Force de cisaillement <math>f_{ck}</math> (N/mm<sup>2</sup>) (NBN EN 12090)</b>	≥ 0,02	≥ 0,02	≥ 0,02
<b>Module de cisaillement <math>G_m</math> (N/mm<sup>2</sup>) (NBN EN 12090)</b>	≥ 1,0	≥ 1,0	≥ 1,0

(\*) En cas de fixation par ancrages + collage : épaisseur minimum de 60 mm

Isolant	Parachèvement des bords	Dimensions (mm)	Mode de fixation
Granol'therm DP 100	Droit	1000 x 500	Ancrage et/ou collage
Granol'therm DP 101	Feuilleure	1000 x 500	
Granol'therm DP 102	Rainure et languette	1000 x 500	
Granol'therm DP 105	Droit	1000 x 500	Ancrage + collage
Granol'therm DP 109	Languette	500 x 500	Profilé + collage

### 3.3 Ancrages pour profilés et pour l'isolant

Ancrages	Agrément technique européen (conformément à l'ETAG 014)	Application
Granol'therm NTK U	ETA 07/0026	Isolant
Granol'therm STR U	ETA 04/0023	Isolant
Granol'therm NK U	ETA 05/0009	Profilés
Granol'therm SDK U	ETA 04/0023	Profilés

### 3.4 Enduit de fond

Produit	Granol'therm G/W
Nature du liant	ciment
Conditionnement (kg)	25
Litres d'eau par unité d'emballage (l)	6 - 7
Masse volumique apparente (kg/dm <sup>3</sup> )	1,28
Consommation (kg/m <sup>2</sup> )	3 à 5
Délai de mise en œuvre (min)	60 - 180
Temps ouvert (min.) (20 °C/50 % H.R.)	10
Durée de séchage (heures) (20 °C/50 % H.R.)	48 - 62
Épaisseur de couche minimum (mm)	3

### 3.5 Tissu d'armature

	Granol'therm AGF	Granol'therm PZG
Type d'armature	Fibres de verre	Fibres de verre
Masse surfacique (g/m <sup>2</sup> )	165	530
Maillage (mm)	4 x 4	7 x 8
Résistance à la traction longitudinale et transversale (N/50 mm)	2000/2450	5100/9050
Couleur	blanc	blanc

### 3.6 Couche intermédiaire

	Granol'plus STG	Granosil'plus STF	Granokat'plus STP
Nature du liant	Résine synthétique	Résine silicone	Silicate
Conditionnement (kg)	6 / 12/ 18 / 25	6 / 12/ 18 / 25	6 / 12/ 18 / 25
Consommation (kg/m <sup>2</sup> )	0,2 - 0,3	0,2 - 0,3	Env. 0,4
Durée de séchage (heures) (20 °C/65% H.R.)	24	24	62

### 3.7 Enduit de finition

Enduit de finition	Granol	Granosil	Granomin	Granokat				
Nature du liant	Acrylate	Résine silicone	du ciment	Silicate				
Conditionnement (kg)	25	25	25	25				
Structure	KR   RP	KR   RP	KR   RP	KR   RP				
Granulométrie (mm)	Consommation (kg/m <sup>2</sup> )							
	1,0 mm	2,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
1,5 mm	2,7	2,7	2,7	2,7	2,5	2,7	2,7	2,0
2,0 mm	3,4	3,4	3,4	3,4	3,0	3,0	3,2	2,6
2,5 mm	3,7	3,7	3,7	3,7			4,3	3,2
3,0 mm	3,7	3,7	3,7	3,7	3,5	3,5	4,3	3,2
4,0 mm	5,3	5,3	5,3	5,3	4,5	4,5		
Délai de mise en œuvre (min.)	-	-	120	-				
	Durée de séchage (heures)							
En surface	5	5	5	5				
Sec	16	16	16	16				
Séchage à cœur	96	96	96	96				

### 3.8 Profilés

- Granol'therm HL : profilé longitudinal en PVC
- Granol'therm VL : profilé d'assemblage en PVC

### 3.9 Composants auxiliaires (ne font pas partie de l'ATG)

- Profilé de socle :
- Bande d'étanchéité pour joint :
- Dehnfugenprofil : profilé de joint ;
- Profilé d'étanchéité pour le raccord du système d'isolation de façades avec d'autres éléments de construction comme des fenêtres et des portes.
- Granol'therm GWK : cornière synthétique de renfort des angles du système d'isolation de façades ;
- Mousse PU : mousse polyuréthane monocomposant pour la fermeture des joints.

## 4 Fabrication et commercialisation

Les divers composants du système d'isolation extérieure de façades sont produits par CANTILLANA GmbH, Deilbachtal 63, D-45257 Essen (Allemagne) ou pour le compte de CANTILLANA N.V. dans des lieux de production connus de l'UBAtc.

Le système d'isolation extérieure de façades, y compris les accessoires, est commercialisé par CANTILLANA N.V.

## 5 Mise en œuvre

S'agissant de l'exécution, nous renvoyons aux directives de mise en œuvre du détenteur de l'ATG. Celles-ci sont suivies dans le cadre de la certification.

## 6 Étiquetage, emballage et conservation

Le détenteur de l'ATG devra faire référence à l'ATG sur l'emballage de l'enduit de fond ou dans les documents qui l'accompagnent.

La durée de conservation des composants doit figurer sur l'emballage.

## 7 Performances

### 7.1 Sécurité au feu du système d'isolation extérieure de façades :

La classe de réaction au feu est déterminée conformément à la NBN EN 13501-1.

#### Classe de réaction au feu conformément à la NBN EN 13501-1.

	Critères UBAtc	Classe de réaction au feu
Granol'therm G/W + Granol'plus STG + Granol KR/RP	A1 - F	B-s2,d0
Granol'therm G/W + Granosil'plus STF + Granosil KR/RP		
Granol'therm G/W + Granol'plus STG + Granomin KR/RP		
Granol'therm G/W+ Granokat'plus STP + Granokat KR/RP		

### 7.2 Absorption d'eau du système d'enduit

Le coefficient d'absorption d'eau capillaire du système d'enduit déterminé conformément à l'ETAG 004 § 5.1.3.1 doit être inférieur à 0,5 kg/m<sup>2</sup>.h<sup>0,5</sup>. L'absorption d'eau a été établie sur le système d'enduit sans couche intermédiaire.

#### Absorption d'eau capillaire

	Critères UBAtc	Coefficient d'absorption capillaire (kg/m <sup>2</sup> .h <sup>0,5</sup> )
Granol'therm G/W + Granol'plus STG + Granol KR/RP	< 0,5 kg/m <sup>2</sup> .h <sup>0,5</sup>	0,04
Granol'therm G/W + Granosil'plus STF + Granosil KR/RP		0,11
Granol'therm G/W + Granol'plus STG + Granomin KR/RP		0,04
Granol'therm G/W+ Granokat'plus STP + Granokat KR/RP		0,08

### 7.3 Résistance à des cycles de chaleur-pluie suivies de cycles de gel-dégel

La résistance du système d'isolation extérieure de façades aux cycles de chaleur-pluie suivis de cycles gel-dégel a été déterminée conformément à la méthode d'essai BA-521-1 de l'UBAtc.

### Résistance à des cycles de chaleur-pluie suivies de cycles de gel-dégel

Propriété	Exigence	Résultat
Évaluation visuelle	Pas de cloquage ni de pelage de l'enduit final Pas de rupture ni de fissuration au droit des joints entre les panneaux isolants ou les profilés et l'isolant. Pas de décollement de l'enduit Pas de fissures de nature à permettre l'infiltration d'eau dans l'isolant	Conforme
Adhérence à l'isolant	≥ 0,08 N/mm <sup>2</sup> ou rupture dans l'isolant	Conforme
Adhérence à hauteur du tissu d'armature	≥ 0,03 N/mm <sup>2</sup>	Conforme
Résistance à l'impact	Pas de diminution de classe de résistance à l'impact	Conforme

### 7.4 Résistance à l'impact

Les systèmes d'isolation extérieure de façades doivent être suffisamment résistants aux chocs de petits objets durs, tels que les pierres, et aux grands corps mous qui simulent l'appui de personnes contre le mur.

La résistance à l'impact est déterminée par un impact de 10 J et 3 J conformément à la NBN ISO 7892 et par un essai de perforation supplémentaire pour systèmes d'enduit minces (≤ 6 mm).

#### Classe de résistance à l'impact pour les différents tissus d'armature et enduits de finition conformément à la NIT 209 « Les enduits extérieurs » du CSTC

	1 couche de Granol'therm AGF	1 couche de Granol'therm AGF + 1 couche de Granol'therm PZG
Granol'therm G/W + Granol KR/RP	Classe III	Classe I
Granol'therm G/W + Granosil KR/RP	Classe III	Classe I
Granol'therm G/W + Granomin KR/RP	Classe III	Classe I
Granol'therm G/W + Granokat KR/RP	Classe II	Classe I

CLASSE I : Zone facilement accessible au public, située au niveau du sol, sensible à des chocs durs accidentels, comme l'appui de bicyclettes contre la façade. La zone n'est pas exposée à des actes de vandalisme.

CLASSE II : Zone de façade située le long de la rue mais séparée de la voie publique par une zone privative, soumise à des chocs accidentels causés par des objets lancés ou projetés du pied mais située à une hauteur telle que le choc est affaibli. Exemple : étages au-dessus du rez-de-chaussée.

CLASSE III : Zone à risque d'endommagement limité.

### 7.5 Perméabilité à la vapeur d'eau

Le système d'enduit doit être suffisamment perméable à la vapeur d'eau ( $s_d \leq 2$  m) pour éviter l'accumulation d'humidité dans le système d'enduit. La perméabilité à la vapeur d'eau a été établie sur le système d'enduit avec couche intermédiaire, conformément à l'ETAG 004 § 5.1.3.4.

**Valeur d'épaisseur de couche d'air équivalente moyenne de la valeur  $s_a$  du système d'enduit :**

Enduit de fond Granol' therm G/W +	Critères UBAtc	Résultat
Granol' plus STG +Granol KR/RP 4 mm	≤ 2 m	0,4 m
Granosil' plus STF + Granosil KR/RP 4 mm		0,2 m
Granol' plus STG + Granomin KR/RP 4 mm		0,1 m
Granokat' plus STP + Granokat KR/RP 3 mm		0,1 m

**7.6 Résistance à l'action du vent (NBN ENV 1991-2-4)**

**7.6.1 Systèmes collés**

La surface minimum à coller s'établit à 40 %.

La charge du vent maximum autorisée (NBN ENV 1991-2-4) s'élève à 2000 Pa.

Il convient au besoin de déterminer l'aptitude au collage du support. L'adhérence mesurée sur un support sec doit s'établir au minimum à 0,25 N/mm<sup>2</sup> et à 0,08 N/mm<sup>2</sup> sur un support humide, à défaut, il convient de fixer le système d'isolation extérieure de façades à l'aide d'ancrages et d'un collage supplémentaire.

**7.6.2 Fixation au moyen de profilés avec collage supplémentaire**

Convient pour les panneaux isolants d'une épaisseur minimum de 60 mm.

	Dimensions des panneaux (mm)	Action du vent maximale (N/m <sup>2</sup> )
Profilés horizontaux, ancrés tous les 30 cm + profilés verticaux de 49,4 cm sans ancrage supplémentaire	500 x 500	1520

(compte tenu d'un facteur de sécurité 2,25 (=g<sub>1</sub> = 1,5 pour les effets du vent, g<sub>m</sub> = 1,5 pour les propriétés du panneau isolant)

Il convient de procéder à un collage supplémentaire des panneaux sur au moins 40 % de la surface ou à une fixation supplémentaire au moyen d'un ancrage au milieu du panneau.

**7.6.3 Fixation au moyen d'ancrages avec collage supplémentaire**

La charge du vent maximale autorisée dépend du nombre d'ancrages par mètre carré et du type de panneau isolant. L'épaisseur minimale du panneau s'établit à 60 mm.

Tableau : valeur de calcul en KN par ancrage

	Granol'Therm DP 100, 101, 102 et 105
	Diamètre de panneau ancrage : 60 mm
<b>Surface du panneau</b>	0,230 kN
<b>Rive du panneau</b>	0,190 kN

À cet égard, on tient compte :

- d'un facteur de sécurité 2,25 (=g<sub>1</sub> = 1,5 pour les effets du vent, g<sub>m</sub> = 1,5 pour les propriétés du panneau isolant)
- Le calcul de la valeur de retrait de l'ancrage s'effectue conformément à l'ETA de l'ancrage.

S'agissant de la pose des ancrages : voir manuel d'installation du détenteur de l'ATG.

Il convient de procéder à un collage supplémentaire sur au moins 40 % de la surface du panneau.

**7.7 Performances thermiques :**

Voir la NBN B 62-002 « Performances thermiques de bâtiments – Calcul des coefficients de transmission thermique (valeurs U<sub>f</sub>) des composants et éléments de bâtiments.

$$R_T = R_{si} + R_1 + R_2 + \dots + R_{isol} + R_n + R_{se}$$

$$U = 1/R_T$$

$$\Delta U_{cor} = 1/(R_T - R_{cor}) - 1/R_T$$

$$U_c = U + \Delta U_{cor} + \Delta U_g + \Delta U_f$$

Avec :

- R<sub>T</sub> : résistance thermique totale de l'élément de construction
- R<sub>si</sub> : la résistance à la transmission thermique surface intérieure (NBN EN ISO 6946)
- R<sub>1</sub>, R<sub>2</sub>, R<sub>3</sub> : résistance thermique (valeur de calcul) des diverses couches de la paroi
- R<sub>isol</sub> : pour une couche d'isolation homogène : résistance thermique déclarée de l'isolant pour l'épaisseur visée R<sub>isol</sub> = R<sub>D</sub>
- R<sub>se</sub> : résistance à la transmission thermique de la surface extérieure (NBN EN ISO 6946)
- R<sub>cor</sub> : facteur de correction = + 0,10 m<sup>2</sup>.K/W pour les tolérances de pose lors de l'exécution
- U : coefficient de transmission thermique (W/m<sup>2</sup>.K) (1)
- ΔU<sub>cor</sub> : terme de correction (W/m<sup>2</sup>.K) sur la valeur U pour les tolérances dimensionnelles et de pose lors de l'exécution
- U<sub>c</sub> : coefficient de transmission thermique corrigé (W/m<sup>2</sup>.K) (NBN EN ISO 6946)
- ΔU<sub>g</sub> : majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation (NBN EN ISO 6946).
- Pour la mise en œuvre conforme à l'ATG, ΔU<sub>g</sub> = 0
- ΔU<sub>f</sub> : terme de correction de la valeur U pour ancrages (NBN EN ISO 6946).

$$\Delta U_f = \alpha \frac{\lambda_f A_f n_f R_{\lambda}}{d_0 R_{T,\lambda}} [W/m^2K]$$

- o a : coefficient de correction
  - 0,8 quand l'ancrage traverse complètement l'isolation
  - 0,8 x d<sub>1</sub>/d<sub>0</sub> quand l'ancrage est noyé dans l'isolant
- o d<sub>0</sub> : épaisseur totale de la couche d'isolation (m)
- o d<sub>1</sub> : longueur de l'ancrage déterminé comme suit (m) :
  - S'agissant d'ancrages qui traversent la couche d'isolation totalement, la longueur est égale à l'épaisseur de la couche d'isolation (d<sub>1</sub> = d<sub>0</sub>)
  - En cas d'ancrages noyés, la longueur est égale à la partie de la fixation qui traverse l'isolant (voir fig. D.1 NBN EN ISO 6946:2007)
- o λ<sub>f</sub> : conductivité thermique de l'ancrage (W/mK)
- o A<sub>f</sub> : section de l'ancrage (m<sup>2</sup>)
- o n<sub>f</sub> : nombre de fixations par m<sup>2</sup> (m<sup>-2</sup>)

- o  $R_1$ : résistance thermique du panneau isolant ( $m^2K/W$ )
- o  $R_{T,h}$ : résistance thermique totale de la paroi sans prise en compte des ancrages ( $m^2K/W$ )

Il n'y a pas lieu de calculer le facteur de correction  $\Delta U_r$ , dans la mesure où la conductivité thermique ( $\lambda_i$ ) de l'ancrage est inférieure à  $1 W/m^2.K$  (ex. matière synthétique).

Toutes les valeurs R sont exprimées en  $m^2.K/W$ . Toutes les valeurs U ont pour unité  $W/m^2.K$ .

#### R<sub>isol</sub> en fonction de l'épaisseur de l'isolant

Épaisseur (mm)	Granol'therm DP 100 Granol'therm DP 101 Granol'therm DP 102 Granol'therm DP 109	Granol'therm DP 105
	$\lambda_D: 0,040 W/m.K$	$\lambda_D: 0,035 W/m.K$
	R <sub>isol</sub> ( $m^2.K$ )/W	R <sub>isol</sub> ( $m^2.K$ )/W
40	1,00	1,10
60	1,50	1,70
80	2,00	2,25
100	2,50	2,85
120	3,00	3,40
140	3,50	4,00
160	4,00	4,55
180	4,50	5,10
200	5,00	5,70
300	7,50	8,55

Les panneaux de faible épaisseur ne peuvent pas être utilisés seuls, vu qu'ils ne sont pas conformes aux exigences réglementaires d' $U_{mur}$ .

## 8 Conditions

- Seules l'entreprise mentionnée en première page comme détenteur d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les détenteurs d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le détenteur d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- Les détenteurs d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

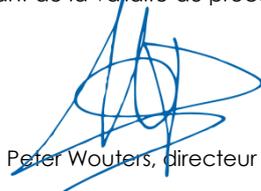
L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.com](http://www.ueatc.com)) inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl travaillent conformément à un système d'accréditation par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Parachèvement », délivré le 16 février 2010.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le détenteur de l'ATG.

Date de cette édition : 25 mars 2011

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable ;

Si ces conditions n'étaient plus respectées, l'agrément technique serait suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.